NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/737
30 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 28 JUIN 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer au mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, tel qu'il a été convenu à la suite des consultations que j'ai eues avec le Conseil de sécurité en mars dernier (voir S/1999/232 et S/1999/233, du 3 mars 1999).

Les membres du Conseil se rappelleront qu'à la suite des événements du 7 mai en Guinée-Bissau, qui se sont traduits par l'éviction du Président Vieira, j'avais indiqué dans ma déclaration du 11 mai 1999 que le Secrétariat, compte tenu des changements intervenus sur le terrain, reverrait les options qui s'offrent à l'Organisation des Nations Unies concernant le processus de paix dans ce pays.

C'est ainsi que le Département des affaires politiques a dépêché une mission d'évaluation en Guinée-Bissau du 10 au 12 juin 1999 pour faire le point de la situation et formuler des recommandations concernant le rôle que devrait désormais jouer l'Organisation des Nations Unies compte tenu des faits nouveaux intervenus. Les membres de la mission ont indiqué que malgré les changements intervenus, le mandat général du Bureau d'appui des Nations Unies demeurait valable même si certains de ses éléments devaient être révisés pour les adapter aux nouvelles réalités. En conséquence, le mandat révisé du Bureau d'appui serait libellé comme suit :

a) Aider à créer un environnement propice au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix, de la démocratie et de la légalité et à l'organisation d'élections libres et transparentes (texte identique à celui du mandat original, à ceci près que les mots "au maintien" ont été ajoutés);

b) Apporter un soutien actif aux efforts nationaux, y compris aux efforts de la société civile, en faveur de la réconciliation nationale, de la tolérance et de la gestion pacifique des différends, en particulier pendant la période de transition (nouveau);

c) Encourager les initiatives visant à restaurer la confiance et à maintenir des relations amicales entre la Guinée-Bissau et les pays voisins et entre la Guinée-Bissau et ses partenaires internationaux (nouveau);

d) Chercher à obtenir du Gouvernement et des autres parties qu’ils s’engagent à adopter un programme, exécuté sur une base volontaire, de rassemblement, de neutralisation et de destruction d’armes (mandat original);

e) Offrir un cadre et une direction politiques pour l’harmonisation et l’intégration des activités du système des Nations Unies dans le pays, surtout pendant la période de transition précédant des élections générales et des élections présidentielles (mandat original).

Le mandat révisé énoncé ci-dessus tient compte des nouvelles réalités sur le terrain et permettrait au Bureau d’appui des Nations Unies de contribuer utilement aux efforts visant à rétablir une paix et un développement durables dans le pays. Entre-temps, j’ai demandé à mon représentant de se rendre en Guinée-Bissau le 22 juin pour y consulter les autorités et mettre en route le Bureau d’appui.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette lettre à l’attention des membres du Conseil de sécurité.

(_Signé_) Kofi A. ANNAN
